



# syndicat c g t de l'institut national de la recherche agronomique

INRA — Porte de Saint-Cyr — RN 10 — 78210 SAINT-CYR L'ÉCOLE  
Téléphone : 01.39.53.56.56 - Fax : 01.39.02.14.50 - E-mail : [cgt@inra.fr](mailto:cgt@inra.fr) - CCP Paris 13451- 49Z  
Adresse intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> - Adresse internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

**N. Réf.** : 05-51 MF/AP/BM

**Objet** : **Situation d'agents  
Assistants-Ingénieurs  
des EPST**

**A l'attention de** :

A M. François GOULARD,  
Ministre Délégué à L'Enseigne-  
ment Supérieur et à la Recherche  
1 rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

St-Cyr l'Ecole, le 4 juillet 2005.

Monsieur le Ministre,

Nous voudrions attirer votre attention sur les effets de la loi « DURAFOUR » concernant les catégories d'Assistant Ingénieur des EPST de l'INRA, du CNRS et de l'INSERM.

En application des nouvelles modifications relatives au décret du 30 décembre 1983 (Cf. le décret 2002-136 du 1<sup>er</sup> février 2002), des mesures rétroactives ont été prévues pour corriger les inégalités dues à la mise en œuvre du protocole dit « DURAFOUR ». Ces inégalités concernent les assistants ingénieurs dont le reclassement à partir du corps des techniciens ou des secrétaires était prévu rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> août 1994 mais exclut du dispositif les assistants ingénieurs promus entre janvier 1986 et juillet 1994.

A l'INRA, 224 personnes sont concernées et force est de constater que le principe d'égalité de traitement n'est pas respecté. En effet, se retrouvent en situation défavorable les assistants ingénieurs promus entre le 1<sup>er</sup> janvier 1986 et le 31 juillet 1994 ; ceux promus après bénéficient de « l'application décret 2002 » qui leur attribue des échelons supérieurs.

Ainsi pour une même catégorie d'agents, certains se sont retrouvés classés à des échelons inférieurs à ceux de leurs collègues ayant bénéficié d'avancement à des dates nettement postérieures, ce qui limite d'éventuelles promotions ultérieures. Il est inutile de vous dire que ces agents vivent cette injustice comme une non reconnaissance de leur qualification.

Le 28 juin dernier, nous avons rencontré, pour ce dossier, M. Antoine GREZAUD, chef de cabinet du Ministre de la Fonction Publique et cette entrevue peut être qualifiée de prometteuse. M. GREZAUD nous a en effet indiqué que la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la

... / ...

... / ...

Fonction Publique) travaillerait sur ce dossier cet été afin d'apporter des solutions adaptées en concertation avec votre ministère.

C'est pourquoi nous souhaiterions vous rencontrer (ou bien rencontrer les services concernés de votre ministère) afin de pouvoir vous exposer plus en détail notre requête.

Nous nous tenons à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos salutations distinguées.

P/o M. A. POINTILLART, secrétaire national de la CGT-INRA,

P/o Mme J. OLIVIER, représentante CGT en CAPN des AI de l'INRA

P/o Mme M. FALIERES, représentante CGT en CC DR de l'INRA pour les AI,

Mme Bérangère MEULIN, Secrétariat Administratif.

Copie à :

- M. Christian JACOB, Ministre de la Fonction Publique
- M. Antoine GREZAUD, Chef de cabinet de M. C. JACOB
- Mme Anne-Valérie CORNUAULT, Chef de cabinet du Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche
- M. Philippe IMBERT, sous-direction des organismes de recherche et de la coordination de la politique de recherche
- M. Michel EDDI, Directeur Général Délégué de l'INRA
- M. Laurent HEMIDY, Directeur des Ressources Humaines de l'INRA